



COMMUNE DE BATS

DELIBERATION N° 2025/17

Séance du 2 Juin 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le deux du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28/05/2025

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaele MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joel VIDOT, Karine LESPIAU, Laurent DUMARTIN, Marc DABESCAT

Absent excusé :

Le Conseil a élu pour Secrétaire Gérard DUYTSCHÉ

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Demande de subvention Fonds d'Équipement des Communes (FEC) 2025

Monsieur le Maire présente le devis de JOXA TP n°D2024-00249, d'un montant de 25 189,67 € HT, soit 30 227,60 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le courrier émanant du Conseil Départemental des Landes concernant la répartition du Fonds d'Équipement des Communes pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'émettre un avis favorable sur le devis présenté de l'entreprise JOXA TP,
- de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes pour l'Année 2025,
- de décider de financer ces travaux à l'aide de la subvention FEC qui sera versée par le Conseil Départemental des Landes et le solde sur les fonds libres de la Commune.



- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision,
- d'autoriser Monsieur le Maire a signé tout document relatif à ce programme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey - 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



DUPOUY Jean-Marc

Le Secrétaire de séance

DUYTSCHÉ Gérard